



Bangui, le 17 AOUT 2022

0825

INSTRUCTION MINISTERIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'appliquatif SIMBA au sein du département des Finances et du Budget, un manuel de procédure de rapprochement bancaire quotidien a été adopté.

L'application de ce manuel de procédure par les services permettra de réduire significativement les écarts constatés entre les déclarations des régies (Douane, Impôts) et les encaissements effectifs sur les comptes du Trésor ouverts dans les livres des banques commerciales.

A cet effet, les responsables des services de gestion (Douane, Impôts, Trésor) et les caissiers du Trésor affectés dans les régies financières sont tenus d'appliquer scrupuleusement ce manuel de procédures.

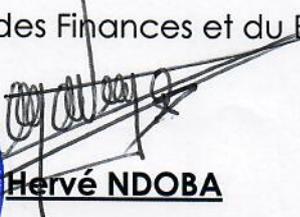
Par ailleurs dans les zones bancarisées, les responsables des services de gestion (Douane, Impôts, Trésor) sont interdits de délivrer les quittances aux contribuables dans la mesure où les bordereaux de versement des banques valant quittance. Dans les zones non bancarisées, seuls les comptables du Trésor Public sont habilités à délivrer les quittances.

Les Directeurs Généraux des régies financières (Douanes, Impôts, Trésor) sont instruits de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente instruction.

Fait à Bangui, le 17 AOUT 2022

Le Ministre des Finances et du Budget




Hervé NDOBA